BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5106

972 – MARTINIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE FORT-DE-FRANCE

Créations d'établissements

130 859 259 RCS Fort de France.
AINÉS NOU.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Administration : Président : GERMANY Nathalie nom d'usage : GERMANY. Directeur général : RANGOM MARTINEL Marcus nom d'usage : RANGOM MARTINEL.
Capital : 1500.00 EUR.
Adresse : 79, Impasse Bambouseraie - bon air, 97230 Sainte-Marie.
Activité : La création, l'organisation, la gestion et l'exploitation de solutions d'habitat inclusif, d'habitat partagé et de logements meublés regroupés (à titre de résidence principale ou temporaire, hors établissement médico-social soumis à autorisation au sens de l'article L. 313-1 du CASF), destinés principalement à des personnes âgées autonomes ou en perte légère d'autonomie ; L'élaboration, l'animation et la mise en œuvre du Projet de Vie Sociale et Partagée (PVSP) au sens de l'article L. 281-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), visant à favoriser le vivre-ensemble, la convivialité, l'insertion sociale et la prévention de la perte d'autonomie des résidents, dans le respect du Cahier des charges national de l'habitat inclusif (Arrêté du 24 juin 2019) et des orientations du Schéma Régional de Santé (SRS) de Martinique ; La mise à disposition, la prise à bail, la location et la sous-location autorisée de logements ou d'espaces de vie adaptés, sous réserve des autorisations du propriétaire et des règles applicables ; La fourniture de prestations non médicales concourant à la vie quotidienne et au maintien de l'autonomie : présence et veille, restauration, entretien du logement, blanchisserie, conciergerie, accompagnement de la vie sociale, animations, loisirs et coordination d'intervenants extérieurs ;La prévention de l'isolement social, le maintien du lien avec les proches et le territoire, le soutien aux aidants et la participation des personnes accueillies à la vie collective ;L'accueil à la journée et les séjours de répit, dans les limites permises par la réglementation applicable..
Date de commencement d'activité : 28 septembre 2026.